

N° 42



07
Mai
2025

Fédération Luxembourgeoise de Basketball

Bulletin d'information officiel (BIO)



| | | |
|--|--|--|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

© Bulletin d'information officiel édité par la F.L.B.B. – Impression : Secrétariat FLBB

Bureaux et adresse postale : Maison des Sports 3, route d'Arlon L-8009 Strassen

Comptes bancaires :

Téléphone : (+352) 48 18 76 - 1

Fax : (+352) 48 21 14

E-mail : flbb@flbb.lu ou info@flbb.lu

Internet : www.luxembourg.basketball

RCSL F2301

BCEE IBAN LU31 0019 2000 0135 4000

CCP IBAN LU29 1111 0258 7371 0000

BIL IBAN LU13 0028 1532 8970 0000

BGL BNP Paribas IBAN LU48 0030 0847 7531 0000



SOMMAIRE

Information de la commission technique

- Décision n°4

Information du conseil d'appel

- Jugement de la séance du 29.04.25 GRE-SPA

Information aux clubs

- AMI – Tournoi
- RES – Camp
- MAM – Recherche d'entraîneur
- NIT – Recherche d'entraîneur
- MUS – Camp
- MES – Tournoi
- CON – Tournoi
- SAN – Camp
- RAC – 3x3 Tour
- T71 – Barca Camp

Ordonnance pénale n°2025/T/**numéro 4** du [05.05.25]

Concerne [NITB – LALC MATCH N° 1601072 du 04.05.25]

Vu la feuille de match relatif au match n° 1601072 ;

Vu qu'un joueur de l'équipe B a participé au match de l'équipe C ;

Vu l'article SK. 9.4 du règlement administratif n°15 de la FLBB ;

Le commissaire technique constate qu'il y a eu violation de l'article précité et décide de prononcer la peine suivante contre le club Basket Esch :

- Forfait + 100€

Contre la présente ordonnance pénale, un recours devant le Tribunal fédéral peut être introduit sur base de l'article RA-14.1 du règlement administratif n°14 de la FLBB, dans les formes et délais prévus aux articles RA-14.2 et RA-14.3 du même règlement.

En application de l'article RA-14.5 a., du règlement administratif n°14 de la FLBB, la présente ordonnance pénale produit ses effets à compter de la publication de la décision au bulletin officiel de la FLBB.

CONSEIL D'APPEL (CA) Séance du 29.4.2025.

Composition : J. Kalmes, G. Melcher, C. Baer

Affaire : Match 4313012 BBC Grengewald – Sparta

Jugement Tribunal Fédéral du 8.4.2025.

Appelants : BBC G'Wald et Commission des Arbitres

Présences : M. Schmit (G'Wald ; M. Lukic (Sparta) ; M. Richartz (Co. Arb.) ; L. Graglia (arbitre) ; N.Dupont et P. Gregorius (Flbb)

Quant à la procédure

Attendu que le BBC G'Wald avait introduit sur base de l'art. RA 14.6 un recours contre la décision d'interruption de match auprès du CT

Attendu que l'art. RA 14.6.a et RA 14.6.b tels que récemment publiés au BIO 34 attribuent au Commissaire Technique (CT) une compétence générale en matière de validation des matchs, y compris pour décider en cas de protestation « au sujet d'une décision de ne pas reprendre un match »

Attendu que l'art. SR-21 quant à lui stipule « qu'en cas d'arrêt du match par le premier arbitre, c'est le Tribunal Fédéral (TF) qui décide de la validation du match

Attendu que le CT avait en date du 26 avril pris une décision qui a été communiquée aux clubs dans la foulée

Attendu que le même jour le CT a révisé sa décision, se déclarant incompétent pour renvoyer l'affaire devant le Tribunal Fédéral, décision publiée au BIO le lendemain sans avoir été envoyée aux clubs

Attendu que par sa première décision communiquée aux clubs conformément aux exigences de l'art. RA-14.6.b le CT avait pris conformément au même article une décision de première instance, avec toutes les conséquences procédurales que cela implique

Toutefois

La CA estime que certaines circonstances, à savoir

- Principalement le fait que le CT ne disposait pas au moment de sa première décision de toutes les pièces utiles pour sa décision (surtout la copie de la protestation signée par le coach alors qu'il était exclu de la salle, ne lui avait pas encore été transmise).
- Le redressement le jour même de sa décision
- Le caractère récent des modifications de l'art. RA-14.6. et leur stipulations à priori partiellement en contradiction avec l'article SR-21.3

permettent à titre tout à fait exceptionnel de fermer les yeux sur cet imbroglio procédural et de valider le renvoi devant le Tribunal Fédéral, lequel a de ce fait siégé en première instance.

Au vu des contradictions de compétence entre les articles SR-21 et RA-14.6.a et b. il importe à la CA de préciser que jusqu'à une éventuelle future adaptation des articles, l'interprétation de la CA sera la suivante :

L'art SR-21 n'ayant pas été modifié ou retiré lors de la modification de l'art. RA—14.6 il faut en conclure que le tribunal fédéral est toujours exclusivement compétent en première instance dans l'hypothèse où le match a été arrêté par décision d'arbitre.

Si le CT est saisi par un recours pour lequel il estime que la compétence en première instance revient totalement ou partiellement au Tribunal Fédéral, il peut toujours, transmettre l'affaire au TF en informant les parties et le Commissaire aux Aff. Juridiques. Cette décision de transfert n'a pas besoin d'être motivée.

Le TF sera compétent pour trancher en première instance de tous les aspects de l'affaire transmise, y compris d'éventuelles autres infractions commises lors du même match ou le concernant. Il peut à cet effet se saisir soi-même ou prononcer la jonction d'affaires.

Si par contre le CT se déclare compétent et prend une décision, cette décision, une fois communiquée aux parties, est une décision de première instance et ne peut être remise en cause que par la procédure de recours prévue par l'art. RA-14.6.b

Quant à l'appel

Après examen la CA

- déclare l'appel du BBC G'Wald recevable
- émet de sérieuses réserves quant à l'intérêt à agir de la Commission des Arbitres, lequel doit être interprété, comme pour toutes les parties, de façon restrictive.

Après avoir écouté les parties présentes

La Cour d'Appel

Attendu que le rapport d'arbitre, complément de la feuille de match, exprime clairement les faits reprochés au coach E. Bojan, faits qui ne sont par ailleurs pas sérieusement contestés et partant établis

Attendu que le comportement de ce dernier était à la base du désordre et son refus de quitter la salle, en dehors du fait d'enfreindre les règlements, a contribué à envenimer la situation

Attendu qu'en vertu de l'art. SK-24.2 il appartenait au BBC Grengewald d'assurer le service d'ordre permettant un déroulement serein de la compétition et d'éviter la présence de personnes non-autorisés sur et autour du terrain, fait présentant lors d'échauffourées un danger potentiel pour toutes les personnes officiellement impliquées dans le match

Attendu que la CA estime qu'une décision de faire poursuivre le match à partir de l'arrêt par l'arbitre, même sans enfreindre une 'ultima ratio' quelconque, doit toutefois demeurer l'exception et se justifier par des circonstances exceptionnelles.

La validation d'un match doit se faire prioritairement en fonction de la responsabilité de l'arrêt de jeu ; les juridictions apprécieront et jugeront avec la distance et la sérénité requises du sort à donner au match.

Attendu qu'en l'espèce il est incontestable que le club responsable, de par le comportement de son coach et de l'imbroglio qui s'en est suivi, est le BBC Grengewald

décide

- que c'est à juste titre que le Tribunal Fédéral a condamné le coach E. Bojan à 3 journées de suspension et à 200.-€ d'amende par application de l'art. SK-32.2.
- que c'est à juste titre que le Tribunal Fédéral a condamné le club BBC G'Wald à une amende de 100.-€ pour service d'ordre défaillant
- que c'est à tort que le Tribunal Fédéral a décidé de faire rejouer le match pour le temps restant à jouer à partir de l'arrêt en faisant abstraction de la responsabilité pour l'arrêt de jeu Par respect pour les jeunes joueuses des deux équipes (avec la jeune arbitre les seules victimes de cette déplorable affaire), et faisant usage de son pouvoir d'appréciation, ne prononce pas de forfait mais valide le match avec le résultat au moment de l'arrêt de jeu par l'arbitre, soit 29–31 en faveur du Sparta.
- que les frais d'instance sont à charge de la Flbb

Basketball TOURNAMENT

For U10 & U12 mixed



14.06.25

9h00-15h00

HALL ALAIN MARCHETTI Steinsel

9h00-12h30

U10 3 vs 3

12h00-15h00

U12 4 vs 4

**AMICALE
YOUNGSTARS**

PLEASE
REGISTER :
youth@amicale.lu

CATERING ON SITE
Lunch (pls make reservation)
Pasta, sauce bolognaise (10 €)

**SNACK BAR OPEN
BOTH DAYS**

In collaboration with



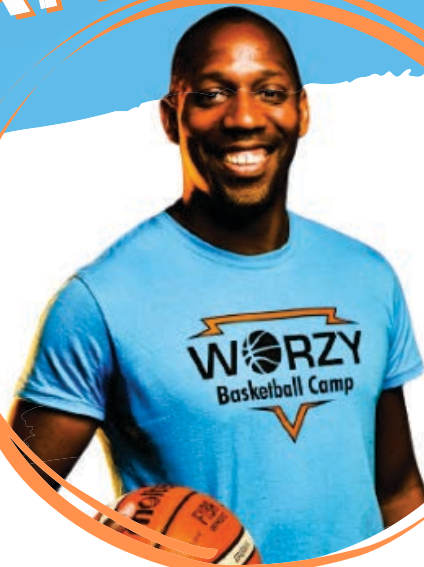
WORZY

Basketball Camp



WALFERDANGE

TRAININGS
CONTEST GAMES



May 26 to 30 9h - 15h30




Hall Omnisports Prince Henri , WALFERDANGE

- Trophies
- T-shirts
- Awards
- Balanced meals included

Boys & Girls born 2008-2014

300€

Per person

Organised by : Steve Alexandre Basketball  
contact@steve-alexandre.coach 

NOW HIRING


U10 BASKETBALL COACH




Do you love basketball?


Enjoy working with kids?

BBC Mambra is looking for an energetic and dedicated **U10 Basketball Coach** to help our youngest players grow, learn, and fall in love with the game!

 **Location:** training facilities in Mamer (Nic Frantz, Kinneksbond, Ecole Capellen, or Lycée Josy Barthel).

 **Commitment:** 2 practices/week of 90 minutes (Tuesday and Thursdays afternoons) + games and tournaments.

 **Remuneration:** Competitive compensation based on experience

 **Start Date:** September 2025.

READY TO JOIN THE MAMBRA FAMILY?

Send your resume to youth.mambra@gmail.com

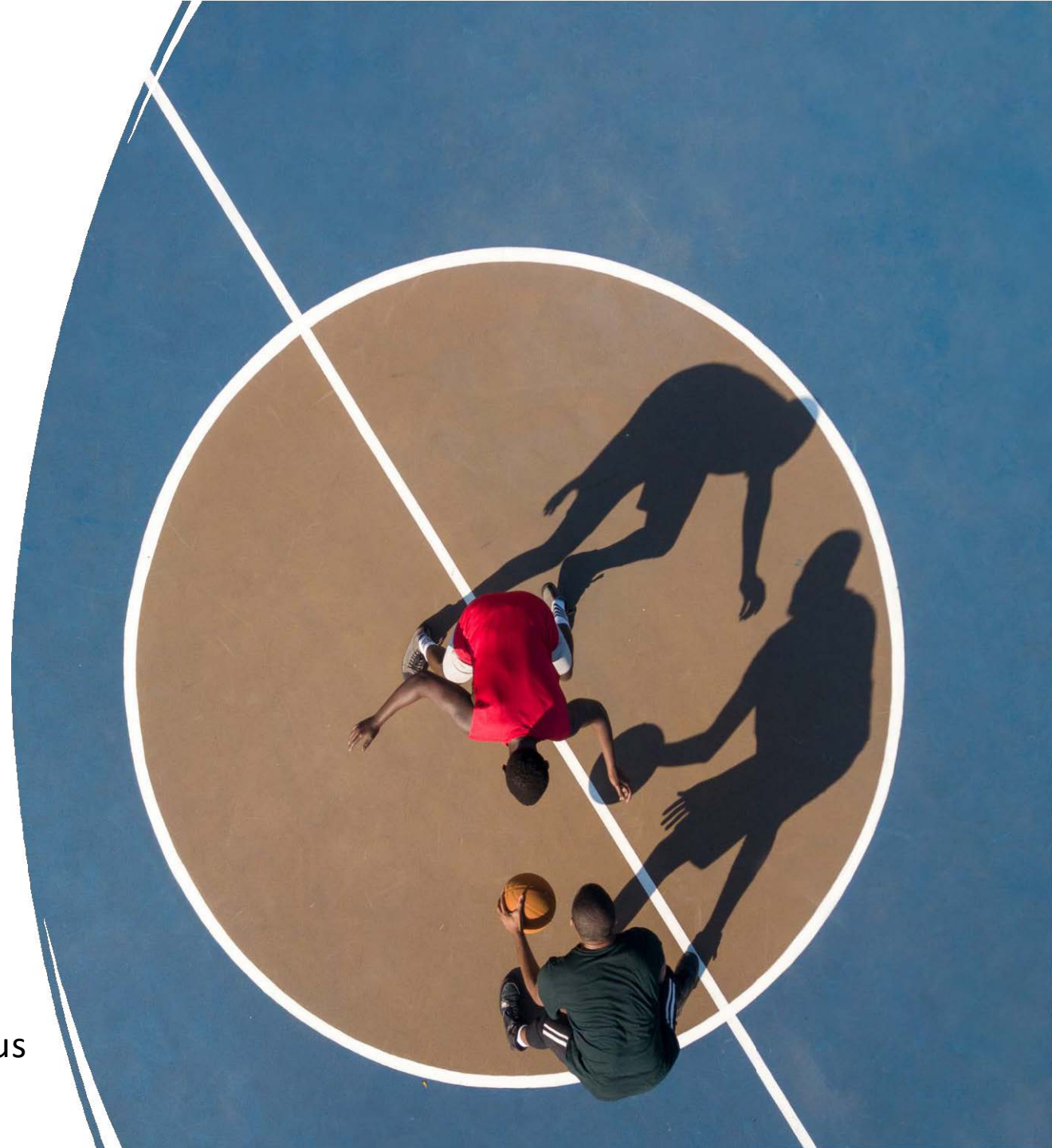


Are you looking for a new challenge?
Do you like helping teams progress?

Then you're the right person for the job.

We are looking for a Head Coach
Minimum Skills required LUXQF3

Fur further information, please don't hesitate to contact us
info.nitia@gmail.com





PIKES SUMMER CAMPS 2025

supported by



FUTURE BALLERS CAMP for girls and boys
born 2008 - 2013

21st July - 24th July 2025

FUTURE STARS CAMP for girls and boys
born 2014 - 2018

28th July - 31st July 2025

**Coach Majdi
with his staff**



**STADTBREDIMUS
Hall Jeannot BONIFAS**

**Welcome from 9:15
Camp hours 10:00 to 16:00**

**T-Shirt and food
included**

240€



**QR-Code for registration for both camps
Deadline 16.06.2025**

#PIKEPRIDE

@muselpikes www.pikes.lu



Le BC MESS invite au

TOURNOI DE BASKET

POUSSINS

28 juin 2025 - 10h00

PRÉPOUSSINS

29 juin 2025 - 10h00

**Hall Omnisports
MONDERCANGE**



Inscription par email
jusqu'au 25 mai : tfritsch@pt.lu
Org. : Jugendkommissioun BC MESS





Commission des Jeunes
AB Contern

Tournament 3x3

Catégorie Débutants 2018 - 2019

Saturday 7th June 2025

from 8:30 to 12:30

Registration by mail until 19th May 2025

youth@abcontern.lu





WORZY
Basketball Camp



WILTZ

STAGE DE BASKET



16-19 juillet 2025
9h - 15h30 - Hall Prince Henri

ENTRAINEMENTS, CONCOURS, MATCHS
TROPHEES, MEDAILLES, REPAS EQUILIBRES
GARCONS ET FILLES ENTRE 2008 ET 2015

ORGANISE PAR WORZY BASKETBALL CAMP

250€
par personne

Informations : contact@steve-alexandre.coach

BRING YOUR GAME

NOT YOUR NAME

07
JUNE
25



*Loterie Nationale 3x3 Luxembourg City
Centre sportif et scolaire Cents, Luxembourg City
Several food options - Music and drinks at location*





BARÇA
Academy

**A WAY TO PLAY
A WAY TO GROW**



BARÇA ACADEMY CAMP

T71 DUDELANGE



2 Rue René Hartmann,
3425 Dudelange



July - Monday 21st to
Friday 25th



From 9:00 to 13:00 &
from 14:30 to 18:30



REGISTER NOW!!

barcaacademybasketluxembourg.com



